

Protocole sanitaire - Coronavirus

Stade Municipal

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la population dans les équipements sportifs en faisant respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, le Maire de Redon vous informe des dispositions prises pour le Stade Municipal :

<u>Stade municipal (terrains stabilisés, plaine de jeux, terrain de rugby entraînement)</u> - ENTRAÎNEMENTS :

- port du masque obligatoire (hors pratique) pour tous les déplacements dans l'enceinte du stade,
- l'éducateur devra être masqué pendant toute la durée de la séance,
- désignation d'un (ou plusieurs) RÉFÉRENT(S) COVID qui devra(ont) être présent(s) à chaque créneau, responsabiliser les participants et établir une liste nominative des présents à chaque créneau. En cas de cas positifs connus après les séances, il faudra se rapprocher de l'ARS et prévenir le service des Sports,
- lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie avec du gel hydroalcoolique,
- les vestiaires et douches resteront fermés,
- éviter le croisement des groupes et respecter la distanciation physique et le sens de circulation,
- respecter la règle des 4 m² par personne dans vos locaux techniques.

<u>Stade municipal (terrains stabilisés, plaine de jeux, terrain de rugby entraînement)</u> - <u>MATCHES</u> <u>DE CHAMPIONNAT</u>:

- accès aux vestiaires autorisé avec distanciation pour se changer APRÈS les matches,
- désinfection entre chaque rotation à charge des clubs,
- douches INTERDITES,
- vestiaires arbitres accessibles, désinfection à la charge de l'association.
- désignation d'un (ou plusieurs) RÉFÉRENT(S) COVID qui devra(ont) être présent(s) à chaque créneau, responsabiliser les participants et établir une liste nominative des présents à chaque match. En cas de cas positifs connus après les séances, il faudra se rapprocher de l'ARS et prévenir le service des Sports,
- port du masque obligatoire (hors pratique) pour tous les déplacements dans l'enceinte du stade,
- lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie avec du gel hydroalcoolique,
- éviter le croisement des groupes et respecter la distanciation physique et le sens de circulation,
- respecter la règle des 4 m² par personne dans vos locaux techniques.

Accès aux gradins par le public :

- port du masque obligatoire pour tous à partir de 11 ans,
- respecter les places marquées,
- lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie avec du gel hydroalcoolique,
- respecter le sens de circulation.

Stade municipal - BUVETTE:

- lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie avec du gel hydroalcoolique,
- la buvette devra OBLIGATOIREMENT être tenue en extérieur,
- respecter la distanciation physique entre chaque personne,
- respecter le sens de circulation,
- vente en bouteilles uniquement.

Merci à toutes et tous les usagers de respecter strictement les consignes données.

Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus.

contact@mairie-redon.fr tél : 02 99 71 05 27